

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MARDI 19 MAI 2026

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS -

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, 2 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Théodore BONNET-GAMARD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 04 mai 2026			
Nombre d'administrateurs :	En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 15
Présents :	Théodore BONNET-GAMARD, Françoise LUMINAIS, Stéphane BALAS, Christelle VINCENT, Chloé PICARD, Marie-Paule BALICCO, Guillaume SPINELLI, Fériel BONNET-MACHOT, Chantal VIVIER, Florence BOULLEN, Charlène GASSETTE, Florence LOBEY, Isabelle MASSUCCO		
Excusés :	Julia TETU, Aline PROUVOST,		
Absents :	Néant		
Pouvoirs :	Aline PROUVOST donne pouvoir à Isabelle MASSUCCO ; Julia TETU donne pouvoir à Chloé PICARD;		

DÉLIBÉRATION N° 26/2026-05-19 :

Désignation d'un représentant du Conseil d'administration au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de la Fédération Hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes (GCSMS FHF AURA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu la délibération N° 41_2025-11-13 en date du 13 novembre 2025 relative à l'adhésion de la résidence Autonomie « Le Belvédère » au Groupement de Coopération Social et Médico-Social de la fédération Hospitalière de France région Auvergne-Rhône-Alpes (GCSMS FHF AURA) concernant le programme « ESMS Numérique » ;

Vu la convention constitutive du GCSMS FHF AURA ;

Considérant que le CCAS de Saint-Martin d'Uriage et son établissement, la résidence Autonomie « Le Belvédère » s'est engagé dans ce GCSMS en 2025 afin d'intégrer le programme ESMS Numérique pour obtenir le financement d'un logiciel de gestion de la structure et de matériels informatique ;

Entendu l'exposé du Président ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder aux désignations à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** Monsieur Guillaume SPINELLI pour représenter le CCAS de Saint-Martin d'Uriage dans les instances du Groupement de Coopération Social et Médico-Social de la fédération Hospitalière de France région Auvergne-Rhône-Alpes (GCSMS FHF AURA) et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS aux assemblées générales ;

RÉPARTITION DES VOIX : 15 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Saint-Martin d'Uriage, le 19/05/2026

Le Président du CCAS,

Théodore BONNET-GAMARD

